

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 17 OCTOBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette.

Nombre de membres présents : 10

Quorum : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Objet
DEL2024_8CCAS	Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2024

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 05 juin 2024.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203_02 du 03 décembre 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

N°	Date de la décision	Objet
		N° 5 - Délibération du Conseil d'Administration du 05 juin 2024
DEC2024_6CCAS	05/08/2024	Contrat d'animation musicale repas des aînés 2024-Orchestre Phil'musette / association MEDLEY

DEL2024_8CCAS – Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Vu la délibération n° DEL2022_4CCAS du 27 février 2024 portant vote du budget du CCAS pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget 2024 du CCAS :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	611	Contrats de prestations de services	10 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			10 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	7066	Redevances services à caractère social	10 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			10 000.00 €

Mme CHOPIN demande si une enquête de satisfaction a déjà été adressée aux bénéficiaires du portage des repas car elle a constaté que le pain n'était pas très bonne qualité et qu'il y avait très peu de fruits prévus dans les menus.

Monsieur le Président lui répond qu'à ce jour, il n'y pas de remontées négatives concernant la qualité des repas mais que les observations faites seront abordées avec le prestataire.

Questions diverses

- Organisation du repas des aînés 2024 :

Mme GRAILLAT appelle que le prochain repas des aînés aura lieu le samedi 07 décembre 2024 à la salle des fêtes. Le thème retenu pour la décoration est Noël.

Elle propose aux membres de l'Assemblée de choisir le modèle de menu qui sera installé sur les tables.

Pour la mise en place de la salle, Mme GRAILLAT propose aux membres d'être présents le 06 décembre à compter de 14h30.

Les colis seront distribués le 14/12/2024 à partir de 9h00 en mairie.

Mme GRAILLAT explique à l'Assemblée que la présentation d'un spectacle de folklore par l'association Empi et Riaume, que le CCAS va offrir à la maison de retraite Beausoleil, ne peut pas se faire sur cette année. La date retenue pour cette animation est celle du 25 janvier 2025.

Fin de séance à 19h30

A Mours Saint Eusèbe, le 17 octobre 2024,

La Secrétaire de séance



Virginie COPPEL



Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD